

| Rapport N°8: | | |
|---|--|--|
| Enveloppes pour les bourses de mobilité année 2019-2020 Projet ISITE-BFC et projet EUR EIPHI | | |
| Rapporteur (s): | Luc JOHANN Administrateur provisoire | |
| Service – personnel référent | Marilyne DRAPS - Gestionnaire administrative ISITE-BFC Frédéric PÉNEAU - Chef de projet EUR EIPHI Service Recherche et Projets Structurants | |
| Séance du Conseil d'administration | 4 juillet 2019 | |

| Pour délibération | \checkmark |
|--|--------------|
| Pour échange/débat, orientations, avis | |
| Pour information | |
| Autre | |

Rapport:

Projet ISITE-BFC

L'enveloppe proposée pour les bourses de mobilité allouées aux étudiants inscrits dans l'ensemble des parcours de MASTERS UBFC et financées sur le projet ISITE-BFC est de :

- 200 000 € pour les mobilités entrantes,
- 200 000 € pour les mobilités sortantes.

Projet EUR EIPHI

Il est proposé de fixer le montant des bourses de mobilité pour les étudiants des écoles doctorales SPIM et Carnot Pasteur financées sur le projet EIPHI-BFC à :

- 30 000 € pour les mobilités entrantes et sortantes pour l'année académique 2019-2020 avec un maximum de 2 000€ par bourse.
- En complément, pour l'année académique 2019-2020, le montant des bourses de mobilité pour les étudiants des Masters d'EIPHI (Math4Phys, PPN, PICS, MEETING, MIR, GREEM, ENERGY, Computer Science, IoT et CDM) financées sur le projet EIPHI-BFC est de 70 000 € pour les mobilités entrantes et sortantes avec un montant maximum de 5550 € par étudiant.

Pour les bourses de mobilité sortante, les montants incluent la prise en charge de frais de mission de l'étudiant.



DÉLIBÉRATION

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

- L'enveloppe allouée pour l'année académique 2019-2020 pour les bourses de mobilités entrantes et sortantes ISITE-BFC des Masters UBFC,
- L'enveloppe allouée pour l'année académique 2019-2020 pour les bourses de mobilités entrantes et sortantes EUR-EIPHI pour les doctrants des écoles doctorales SPIM et Carnot Pasteur,
- L'enveloppe allouée pour l'année académique 2019-2020 pour les bourses de mobilités entrantes et sortantes EUR-EIPHI des Masters labellisés EUR EIPHI.